

Addition aux litanies



L'invocation que l'on doit désormais ajouter aux litanies du saint Nom de Jésus, à la suite de celle : *Per ascensionem tuam*, est à formuler dans les termes suivants : *Per sanctissimam Eucharistiæ institutionem tuam, libera nos, Jesu.*

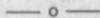
Cérémonie de départ pour les missions



Jeudi, 27 avril, à 3½ h., dans la chapelle des Franciscaines Missionnaires de Marie, aura lieu la cérémonie de départ de trois religieuses missionnaires pour la léproserie du Japon. La cérémonie sera présidée par S. G. Mgr l'Archevêque.

Les personnes qui désireraient y assister devront se procurer des cartes d'entrée à la porterie du couvent.

Une voix de l'Ouest



Nous n'avons pas besoin d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le grave document que nous publions ci-après.

Nulle voix plus autorisée que celle du vénérable archevêque de Saint-Boniface, métropolitain du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, ne pouvait tracer le tableau de ce qu'est devenu le régime scolaire des Territoires du Nord-Ouest, par la violation successive des droits des catholiques.

L'insertion d'un document si clair et si précis met fin, nécessairement, à la série d'articles que nous avons cru devoir écrire sur le même sujet et dans le seul but d'empêcher les brouillards de s'élever et de persister sur un horizon où, nous le savons, beaucoup de nos lecteurs étaient désireux de voir clair.

À eux comme à nous, qui ne pouvons exercer aucune action pratique sur la marche des événements, il reste le devoir et l'arme de la prière. Nos instantes supplications presseront le Tout-Puissant d'assister nos législateurs et de leur inspirer le courage des solutions équitables et sages, propres à sauvegarder les meilleurs intérêts religieux dans les nouvelles provinces du Nord-Ouest.